



Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-05
Dossier traité par: Markus Sinniger
Wabern, le 14 décembre 2011

MO-Express no 2011 / 13
Rapport annuel 2011
Convention-programme 2012 – 2015
Accord de prestation 2012

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la convention-programme 2008 – 2011 et de l'accord de prestation 2011, le service cantonal du cadastre doit remettre à la D+M, pour le **31 janvier 2012**, la preuve de prestation pour l'année 2011 sur la base d'un **rapport annuel** standardisé (voir chiffre 6.1 de la convention-programme).

En ce qui concerne la forme et le contenu, le rapport annuel correspond dans une large mesure à celui de l'année précédente. Vous trouverez la version numérique du modèle de ce document à l'adresse Internet suivante: www.cadastre.ch → MO → Documentation → Pour les cantons → Modèles et formulaires.

Nous vous serions reconnaissants de nous envoyer ce rapport, en plus de la version papier signée par le géomètre cantonal, sous forme numérique également (si possible fichier word), à l'adresse de la ou du responsable de votre canton au sein de la D+M.

Vous pourrez imprimer vous-mêmes, dès le 10 janvier 2012, les extraits tirés d'AMO (Administration de la Mensuration Officielle) nécessaires pour le rapport. Nous vous prions d'examiner soigneusement ces extraits d'AMO et d'apporter vous-même – pour autant que cela soit possible – les éventuelles corrections ou modifications directement dans la base de données. Les autres corrections sont à communiquer par écrit à la D+M (corrections à la main sur les extraits d'AMO). Par l'envoi du rapport annuel et des extraits d'AMO corrigés, vous confirmez que les extraits d'AMO sont actuels et corrects.

La D+M vous fera parvenir son **rapport d'activité**, dans lequel elle prend position sur votre rapport, dans un délai de 2 mois après la réception de votre rapport annuel.



La version numérique de la **convention-programme standard 2012 – 2015** et de l'**accord de prestation standard 2012** figurent également à l'adresse Internet suivante:
www.cadastre.ch → MO → Documentation → Pour les cantons → Modèles et formulaires. Il est prévu de boucler les conventions-programme et les accords de prestation au plus tard pour la fin mars 2012. La ou le responsable de votre canton au sein de la D+M se mettra en contact avec vous à ce propos.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions d'avance pour votre coopération constructive.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Direction générale de la mensuration
officielle

Fridolin Wicki
Responsable

Markus Sinniger
Responsable